



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 A 19 H 00

- SESSION ORDINAIRE

Présents : MORELLE Guy – LEFÈVRE Alain – FARINACCI Pascal – PORCHEROT Sylvain – GARCIA Armelle – JALOCKA Frédéric – LANERY Nathanaëlle – LEBLANC Frédéric – DEGUIN MATHIRON Ghislaine – DEMACON Ludivine – HEUGUET Vincent – GARET Angélique – RIBEIRO Antony.

Retard excusé : MOISSENET Marylène arrive à 19h15.

Absent excusé : DELOGET Bruno.

Convocation du 16/09/2021.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la séance est tenue à huis clos (à l'unanimité).

~~~~~

Les comptes rendus des précédentes réunions sont soumis pour approbation au Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été émise, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les comptes rendus des réunions du 14/06/21 et du 22/07/2021.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M<sup>me</sup> GARCIA Armelle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

~~~~~

STADE COMMUNAL : Projet de convention de la mise à disposition du terrain de football communal :

Rapporteur : M. Alain LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint

Délibération n° 2021017

M. Alain LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, explique au Conseil Municipal que dans le contexte d'absence d'une association sportive du village, le terrain de football communal non utilisé de manière régulière risque de s'abîmer rapidement et que pour son maintien en bon état, il est conseillé de le mettre à disposition pour une pratique sportive adaptée.

Il est rappelé que le terrain de sport de Bessey a déjà été mis à disposition temporairement et à titre gracieux au club FC Saulon-Corcelles pour la saison 2019-2020 (convention initiale consentie par la délibération n°2019021 du 21/10/2019) ; pour celle de 2020-2021 (avenant n°1 consenti par la délibération n°2020017 du 23/06/2020) et prolongée pour la saison en cours 2021-2022 (avenant n°2 consenti par la délibération n°2021014 du 14/06/2021), selon les modalités suivantes : entraînements de jeunes et de seniors les mardis, mercredis, jeudis et samedis ; un ou deux matchs de championnat (dimanche après-midi).

Une demande présentée par l'association FC Vétérans Bessey a été transmise en Mairie pour une éventuelle mise à disposition d'un terrain d'entraînement de Bessey, en vue d'un ancrage d'une association sportive sur le territoire de la commune (siège social étant déterminé à Bessey).

Un projet de convention est donc proposé et reprend les clauses suivantes :

- l'association devra respecter le voisinage (circulation sur le parking et bruits) ;
- la commune garde la possibilité de rompre la convention sans justification avec un délai de deux semaines pour l'association ;
- respect de la propreté des lieux, y compris les sanitaires dont l'entretien sera à la charge de l'association locataire des lieux ;
- en cas de détérioration des locaux liée à un usage anormal des équipements, l'association assurera la réparation à ses frais ;
- chèque de caution pour 2 clés ;

- l'association est responsable du site, des locaux, de l'éclairage, de ses propres équipements ;
- l'association gère en bon père de famille l'ensemble de l'espace sportif, en prévoyant (comme le faisait le FCBC) les entrainements sur ½ terrain ;
- en cas d'intempéries : annulation possible de l'utilisation du terrain sur arrêté municipal ;
- après l'utilisation des installations, l'association aura entièrement à sa charge le ménage des vestiaires, des sanitaires, ainsi que le ramassage des poubelles et de la dépose des containers vers la rue de la Rivière (après chaque utilisation) ;
- la commune dégage toute sa responsabilité pendant le temps de présence de l'association.

Un projet de convention ainsi que les modalités de cette mise à disposition sont soumis à la discussion et il est également proposé de maintenir la gratuité comme c'est d'usage pour ce type de service vis-à-vis des associations sportives non professionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la mise à disposition du terrain de foot à titre gracieux et autorise le Maire à signer la convention relative à ce dossier.

La bonne entente entre les deux clubs bénéficiaires des mises à disposition du terrain de football communal est soulignée et le planning d'occupation du site se présente comme suit :

Club	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
FCVB					Matches - soir		Entrainement - matin
FCSC		Entrainement jeunes et seniors	Entrainement jeunes et seniors	Entrainement jeunes et seniors		Entrainement jeunes et seniors	qqs matchs - après-midi

Il est précisé que des actions à mener prochainement sont les suivantes : un inventaire complet du matériel sportif et un état des lieux des locaux communaux.

A cette occasion, à la demande de M. JALOCKA Frédéric, conseiller municipal, le bilan des consommations électriques, en eau et le coût d'entretien des espaces verts du stade communal est présenté :

COMPTE DE DEPENSE	STADE										TOTAL
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
EAU (compte 60611) - 2 factures (juillet et novembre)											
60611	99,53 €	260,86 €	115,61 €	169,01 €	310,12 €	261,43 €	261,29 €	266,98 €			
60611	157,41 €	205,26 €	161,63 €	163,98 €	234,63 €	245,27 €	250,35 €				
TOTAL 60611	256,94 €	466,12 €	277,24 €	332,99 €	544,75 €	506,70 €	511,64 €	266,98 €			
ENTRETIEN TERRAIN - Tonte (compte 61521)											
61521	3 840,00 €	2 476,80 €	2 476,80 €	2 496,00 €	2 534,40 €	2 534,40 €	2 544,00 €	2 563,20 €			
61521	0,00 €	0,00 €	436,80 €	0,00 €	0,00 €	264,00 €	660,00 €				
61521	3 360,00 €	2 167,20 €	2 167,20 €	2 184,00 €	2 217,60 €	2 217,60 €	2 226,00 €				
TOTAL 60621	7 200,00 €	4 644,00 €	5 080,80 €	4 680,00 €	4 752,00 €	5 016,00 €	5 430,00 €	2 563,20 €			
ELECTRICITE (compte 60612)											
60612	288,85 €	335,73 €	300,40 €	182,56 €	214,49 €	296,81 €	63,08 €	251,27 €			
60612	294,57 €	415,10 €	342,66 €	393,63 €	446,02 €	283,18 €	53,01 €	243,62 €			
60612	642,68 €	438,39 €	365,25 €	383,53 €	343,74 €	207,89 €	22,25 €	262,42 €			
60612	302,10 €	261,82 €	638,67 €	586,37 €	216,71 €	197,09 €	344,42 €	169,47 €			
60612	294,81 €	284,95 €	346,43 €	331,71 €	232,72 €	113,67 €	231,95 €				
60612	132,78 €		340,76 €	314,02 €	111,18 €	118,20 €	135,97 €				
				14,75 €			182,06 €				
							258,96 €				
TOTAL 60612	1 955,79 €	1 735,99 €	2 334,17 €	2 206,57 €	1 564,86 €	1 216,84 €	1 291,70 €	926,78 €			
TOTAL	9 412,73 €	6 846,11 €	7 692,21 €	7 219,56 €	6 861,61 €	6 739,54 €	7 233,34 €	3 756,96 €			

EAU n° compteur 378310 diam.015mm

Entretien Terrain (Tonte) 15 tontes annuelles (2 factures : 8 + 7 tontes) + Désherbage

ELECTRICITE n° compteur 432

montant Facture payée sur un autre exercice (N-1 ou N+1)

Facture EDF

Réparations Equipmnt Stade

M. JALOCKA Frédéric, conseiller municipal, estime le coût d'entretien des espaces verts par le prestataire extérieur élevé et regrette que la commune n'ait pas voulu investir dans l'achat du matériel (tondeuse autoportée). En réponse, il est rappelé que cette décision, prise par le Conseil Municipal sous la précédente mandature, a été motivée par des raisons budgétaires, après l'étude approfondie du coût global : prenant en compte non seulement l'acquisition du matériel seul, mais aussi le prix de la maintenance et de l'entretien, de l'assurance ainsi que du temps de travail de l'agent chargé des tontes.

ONF : Destination des coupes de bois 2022 (parcelles n°33 et n°34) :

Rapporteur : M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint

Délibération n° 2021018

M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint, fait le point sur la session d'affouages 2021/2022 : il est rappelé que les inscriptions à la session d'affouage 2021/2022 se déroulent tout le mois de septembre en mairie aux jours et heures de permanence, une dizaine d'affouagiste est déjà recensée ; les coupes restantes n°6, 7 et 35 seront concernées, avec la priorité de terminer la parcelle n°35 (*pour information*).

Le résultat des ventes de bois de l'exercice 2021 (coupes des chênes) par adjudication est donné et se présente comme suit (*pour information*) :

Coupes 2021		
Date	Parcelle	Montant
Vente du 09/06/2021	7	8 856,00 €
Vente du 07/09/2021	31	20 388,00 €
Vente du 07/09/2022	35	9 195,00 €
TOTAL		38 439,00 €

M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint, présente la destination des coupes inscrites à l'Etat d'Assiette pour l'année 2022 : a) coupes réglées : parcelles n°33 (surface de 5.13 ha – ouverture de cloisonnements) et n°34 (surface de 5.13 ha – ouverture de cloisonnements) ; b) coupes non réglées : *Néant*. [Les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses, sont fixés de manière suivante, pour : Façonnage et vidange des houppiers : 15/04/2024]. *Il est rappelé que, faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la Commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le Conseil Municipal.* Le vote à l'unanimité des présents.

URBANISME/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/DOMAINES : CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LES CONSORTS MILLET de la parcelle cadastrée ZE 174 Rue des Meix AU PROFIT DE LA COMMUNE et Intégration de ladite parcelle dans le domaine public communal :

Rapporteur : M^{me} MOISSENET Marylène, 2^{ème} Adjointe

Délibération n° 2021019

M^{me} Marylène MOISSENET, 2^{ème} Adjointe, informe qu'il a été constaté que l'accotement de la voirie communale de la rue des Meix empiétait sur le domaine privé de la parcelle cadastrée ZE 41. Après la procédure de bornage, un accord a pu être trouvé entre les parties et les consorts MILLET ont accepté de régulariser l'alignement au droit de leur parcelle précitée, située rue des Meix. Aussi, ont-ils admis de procéder à la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZE 174 pour 60 m² au profit de la commune (il s'agissait de la parcelle mère ZE 41, divisée en ZE174 de 60 m² et ZE 175 de 720 m²).

La cession n'est assortie d'aucune autre contrepartie particulière et ne donnera lieu à aucun versement financier.

Les frais d'acte et de géomètre seront supportés par la commune.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'urbanisme ;
- VU le Code général des impôts et notamment son article 1042 ;
- VU le plan joint ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de régulariser le cadastre au droit de la parcelle cadastrée section ZE n°174, issue de la division de la parcelle mère cadastrée section ZE n°41 (divisée en ZE 174 de 60 m² et ZE 175 de 720 m²) de la rue des Meix.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide,

- **D'ACCEPTER** que les conjoints MILLET cèdent à la commune à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section ZE n°174 d'une surface de 60 m² ;
- **D'ACCEPTER** que la commune prenne en charge le paiement de tous les frais de droits et des émoluments relatifs à cette cession ;
- **DE PRÉCISER** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte authentique à venir ainsi que toutes pièces nécessaires à cette mutation.

« VERGERS DE SAUVEGARDE » :

Rapporteur : M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal

M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, présente un rapport concernant l'avancée du projet « Vergers de sauvegarde ». A l'issue de la visite du 21/06/2021 sur le terrain de M. David BEAUNE de l'association « Human Positive Effect », chargée d'exécution du projet de plantation des arbres anciens, des échanges ont été poursuivis et des conseils suivants ont été donnés : - implantation sur une partie du terrain vers le stade, dans la continuité des arbres déjà existants ; - bonne terre pour les plantations envisagées ; - 15-30 arbres fruitiers avec une subvention à hauteur de 70% de la part du CR BFC ; - entretien (taille) des arbres : suivant le porte greffe choisi, certains exigeant plus d'entretien que d'autres ; - plantations à effectuer à l'automne, courant octobre- novembre ; - coût de 45 €/arbre, ce qui représenterait une somme de 1350 € pour 30 arbres, (dont 945 € de subvention, laissant 405 € à la charge de la commune) ; - un pack complet est aussi proposé avec des panneaux pédagogiques, pancartes, abris pour les insectes, nichoirs, etc., incluant un projet des ruches pédagogiques, etc. pour 684 €.

A ce titre, M^{me} LANERY Nathanaëlle, conseillère municipale, rappelle que la direction de l'école maternelle a aussi porté un projet des ruches pédagogiques.

L'emplacement exacte des plantations restant encore à étudier, cette question fera l'objet d'une visite sur les lieux et d'une éventuelle réunion spécifique.

Des informations complémentaires quant au financement et le montage de dossier seront apportées prochainement par M. HEUGUET, chargé de contacter l'association « Human Positive Effect ».

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les mesures dérogatoires liées à la crise sanitaire due au COVID19 et relatives au fonctionnement des assemblées délibératives prendront fin le 30/09/2021. A compter du 1^{er} octobre 2021, les conditions du droit commun devront s'appliquer.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de retenir les dates des élections à venir, à savoir : - Elections Présidentielles qui auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 ; - Elections Législatives qui se tiendront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Le Maire donne des informations au sujet de la Ferme aux Escaliers (Aiserey), nouveaux locaux périscolaires de la CCPD, dont la rentrée de septembre 2021 a dû être reportée suite à la décision de la commission de sécurité, qui devraient être opérationnels pour la rentrée après les vacances de la Toussaint. L'inauguration du site est prévue pour le samedi 25/09/2021. A la demande de M. PORCHEROT Sylvain, conseiller municipal, la hausse du coût définitif de cet investissement intercommunal par rapport

au montant prévisionnel est évoquée : 3 100 000 € (contre 2 500 000 € estimatifs). M. RIBEIRO Antony, conseiller municipal, propose que les membres des conseils municipaux des communes dont les enfants vont fréquenter ce site puissent visiter la structure.

Le Maire revient sur la correspondance avec une administrée au sujet d'une aire des jeux extérieurs pour les enfants dont les copies ont été communiquées aux membres du conseil municipal par voie électronique. Les devis estimatifs ont été demandés pour chiffrer le projet mais la décision ne pourra être prise que prenant en compte le contexte budgétaire et les priorités déterminées pour cette mandature.

Le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues en Mairie, pour l'octroi de la subvention communale 2021, de la part des bénéficiaires suivants : Centre Georges-François Leclerc et UNC Section Aiserey.

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Solidarité Paysans Pays de Bourgogne (SPPB), une association œuvrant pour la défense et l'accompagnement d'agriculteurs en difficulté, pour faire connaître son existence et ses actions.

M. Alain LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, informe de la mise en service de la chaudière de l'école maternelle et du logement communal programmée pour le vendredi 24/09/2021.

M. Alain LEFÈVRE, 1^{er} Adjoint, fait le point sur les réunions de commissions à venir : 1) « Communication... » : - Application Illiwap ; - Revue Municipale ; 2) « Fêtes et cérémonies » : agenda culturel 2022 ; projet de création d'un Comité des Fêtes, etc.

M^{me} Marylène MOISSENET, 2^{ème} Adjointe, présente la convention de financement du projet Socle Numérique pour l'achat des vidéoprojecteurs interactifs (VPI) pour l'école primaire – pour information.

M^{me} Marylène MOISSENET, 2^{ème} Adjointe, informe que la procédure de la rétrocession de l'Impasse Les Cassis est toujours en cours – pour information.

M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint, revient sur l'obligation réglementaire de contrôler la qualité de l'air intérieur dans les ERP : dans le cadre du groupement de commandes accepté par délibération n° 2020025 en date du 02/11/2020, le diagnostic est proposé et comportera deux séries de mesures, avec une visite en période de chauffage et l'autre hors chauffage.

M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint, fait le point sur le déroulement des travaux d'assainissement actuellement en cours rue d'Amont (RD) : des arrêtés municipaux ont été pris pour déterminer la zone et la période des travaux, ainsi que les restrictions de circulation nécessaires et pour installer la base vie et la zone de stockage de matériel sur le parking du terrain de football communal, rue du Stade. Avant le démarrage de chantier, deux actions préparatoires ont été menées : 1) une entreprise a été mandatée par le SINOTIV'Eau pour effectuer le nettoyage par curage du réseau dans les rues d'Amont et d'Aval – quelques soucis de remontées des eaux usées chez certains administrés et la plaque de bouche d'égout mal positionnée ont été signalés suite à ce passage, les informations qui ont été transmises au syndicat responsable des travaux ; 2) une tournée des prises des vues photographiques des propriétés situées dans les zones concernées par lesdits travaux, ont été effectuées dans le cadre d'un constat d'huissier le lundi 13/09/2021. Le défaut d'information ou l'avertissement trop tardif des services de la mairie et des administrés, en amont de ces opérations, est déploré par la municipalité de Bessey et a été signalé au syndicat.

Le Maire avise le Conseil Municipal que les accès au terrain de football communal ont été temporairement sécurisés, avec l'entreprise Ineo/Enedis (bénéficiaire de la mise à disposition temporaire d'une partie du parking du stade pour les besoins de la zone de stockage de matériel et de la base vie dans le cadre des travaux d'assainissement dans la rue d'Amont (RD)), pour y rendre impossible l'installation de caravanes.

Tour de table :

M^{me} DEGUIN MATHIRON Ghislaine, conseillère municipale, interroge sur la date de la mise en service de la fibre optique. Il est répondu qu'aucune nouvelle information n'a été communiquée en mairie à ce sujet et que des renseignements seront pris en ce sens.

M^{me} DEMACON Ludivine, conseillère municipale, signale des problèmes de remontée des eaux usées constatées dans les canalisations cet été et début septembre 2021.

M^{me} DEMACON Ludivine, conseillère municipale, remonte le problème de la présence des chiens dangereux dans le voisinage qui n'a toujours pas été solutionné malgré l'intervention de la mairie.

M. JALOCKA Frédéric, conseiller municipal, pose la question sur l'avancée du dossier de la STEP de Bessey. Il est précisé que ce dossier est suivi de très près par M. le Maire et que les fossés concernés seront conservés et nettoyés après le démontage de la station d'épuration de Bessey.

M. LEBLANC Frédéric, conseiller municipal, regrette un manque des bancs sous le préau du stade pour accueillir les jeunes. Il est répondu que les bancs existants ont été détériorés et n'ont pas pu être remplacés. Le Maire déplore un manque de local communal à disposition à proposer aux jeunes du village pour se réunir et il propose qu'une réunion entre les élus et les jeunes intéressés soient organisée pour trouver une solution.

M. LEBLANC Frédéric, conseiller municipal, signale le retard dans la délivrance des cartes de bus par les services du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté – il est répondu que la direction de l'école élémentaire sera relancée pour le retour de la liste d'élèves transmise par la mairie. A ce titre, il est précisé que les cartes sont délivrées pour tout le cycle scolaire et renouvelées uniquement au changement de chaque cycle (maternelle, élémentaire, collège, etc.). Les mairies reçoivent les listes des élèves inscrits prenant le bus pour validation, qu'elles transmettent pour le visa des directrices des écoles, avant l'envoi définitif au CR BFC. L'importance de la validation est soulignée puisque la charge de ce service est supportée par les communes, à hauteur de 190 € par élève.

M^{me} DEMACON Ludivine, conseillère municipale, demande le retour sur la Foire aux Livres organisée le dimanche 19/09/2021 par les bénévoles de la Bibliothèque Municipale.

M. RIBEIRO Antony, conseiller municipal, transmet une doléance des administrés relative aux allées non entretenues du cimetière. Il est rappelé à ce sujet que l'allée principale est à la charge de la commune (entretien par le cantonnier) tandis que les espaces inter-tombes doivent être entretenus par les concessionnaires ou leurs ayants droit. A ce propos, il est rappelé que le projet d'engazonnement de l'allée principale a été inscrit au BP2021 mais que les travaux ne pourront se faire qu'à l'automne (octobre). A cette occasion, une réflexion est lancée quant à l'aménagement du cimetière communal. A suivre...

Prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée pour le lundi 18 octobre 2021 à 19h00.

Fait à Bessey, le 21 septembre 2021

Le MAIRE, Guy MORELLE

